

Le Conseil Municipal, convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en séance le 5 mars 2026, à 19 heures, en Mairie de CAESTRE, sous la présidence de Monsieur Jean Luc SCHRICKE, Maire de CAESTRE.

Présents : M. SCHRICKE, M. GOSSEY, Mme DEGRAVE, M. CRINQUETTE, Mme ROHART, Mme PARIS, M. LOEWENGUTH, Mme VENNIN, M. CEROUTER, M. CAROUX, Mme LEBLANC, M. GHELEIN, Mme VAN DE ROSTYNE

Soit 13 personnes présentes représentant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : M. SIEMIATKOWSKI, M. VANOVERSHELDE, Mme CALOONE, M. MAERTEN,

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme VAN DE ROSTYNE

Les élus ont signé la feuille de présence.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à émettre ses remarques sur le procès verbal de la réunion du 11 décembre 2025. Aucune observation n'est émise. Ce document est signé par le secrétaire de séance et le Maire. Il sera publié sur le site internet de la commune, un exemplaire papier sera disponible en Mairie.

La liste des délibérations examinées ce jour sera affichée à la mairie.

A l'ordre du jour :
---------------------

#### I - FINANCES

- I - 1 - Compte Financier Unique - document provisoire
- I - 2 - Demande de rétrocession d'une concession - case de columbarium

#### II - TRAVAUX - VOIRIES

- I - 1 - Travaux en cours
- I - 2 - Friche Butstraen
- I - 3 - Courrier reçu des habitants de la Rouge Croix (suite)

#### III - EGLISE

- III - 1 - Demandes de subventions
- III - 2 - Soutien financier de la fondation du patrimoine

#### IV - PERSONNEL

- IV - 1 - Tableau des effectifs des emplois permanents, à temps complet, au 1<sup>er</sup> avril 2026
- IV - 2 - Tableau des effectifs des emplois permanents, à temps non complet, au 1<sup>er</sup> avril 2026

#### V - INTERCOMMUNALITE

- II - 1 - TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

#### VI - QUESTIONS DIVERSES

- III - 1 - Elections municipales des 15 et 22 mars - Tours de service

## I - FINANCES

### I – 1 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – document provisoire

Suite à la mise en place de la comptabilité M57, le compte financier unique regroupe le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur. Ce document comprend des informations patrimoniales, des informations sur l'exécution du budget (dépenses, recettes, balance générale) ainsi que des annexes (état de la dette, personnel....). La commission finances s'est réunie le 19 février 2026. Les documents ont été transmis aux élus.

Toutefois, en raison d'une panne nationale du système informatique, les services du SGC d'Hazebrouck n'ont pas pu valider le Compte Financier Unique dans les délais. C'est pourquoi, le document est provisoire.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion, pour délibération.

Dans un souci de transparence, M. Edouard GOSSEY, Adjoint en charge des finances, détaille les différents chapitres en fonctionnement et les opérations en investissement.

Aucune question n'est posée.

Le résultat de l'exercice 2025 est conforme au tableau ci-dessous :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prév budgétaire totale	1 829 849.33 €	1 403 884,00 €	3 233 733.33 €
	Recettes réalisées	302 590.35 €	1 413 828.67 €	1 716 419.02 €
	Reste à réaliser	78 852.54 €		78 852.54 €
<b>Dépenses</b>	Auto budgétaire totale	1 728 137.17 €	1 841 114.35 €	3 569 251.52 €
	Dépenses réalisées	274 074.86 €	1 091 058.33 €	1 365 133.19 €
	Reste à réaliser	46 549.46 €		46 549.46 €
<b>Différence Titres et Mandats</b>	Solde réalisations 2025	28 515.49 €	322 770.34 €	351 285.83 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés	-101 712.16 €	437 230.35 €	335 518.19 €
<b>Solde (invest) ou résultat de clôture (fonct)</b>	Excédent/Déficit	-73 196.67 €	760 000.69 €	686 804.02 €
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Reste à réaliser	32 303.08 €		32 303.08 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/Déficit	-40 893.59 €	760 000.69 €	719 107.10 €

## I – 2 – DEMANDE DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION – CASE DE COLUMBARIUM

Par courrier en date du 14 janvier 2026, un administré souhaite rétrocéder à la commune, une concession pour une case au sein du columbarium. Il a acheté celle-ci avec son épouse, le 22 novembre 2023, au prix de 750 €. En effet, cette concession n'a pas été utilisée et ils ont changé d'avis pour leur inhumation. Cette question a été abordée par la commission finances.

M. le Maire propose d'accepter cette demande, au prix de 600.00 €, sachant que le prix actuel pour une case est de 800 €.

Les élus sont favorables à cette proposition. Les intéressés seront prévenus.

Le règlement du cimetière sera également revu et complété.

La délibération ci-dessous est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 1/2026**

**Objet : rétrocession d'une concession cinquantenaire – case de columbarium- à la commune**

Vu l'arrêté 140/2021 du 19 juillet 2022 portant réglementation de la police du cimetière, Considérant la demande de rétrocession présentée par M. et Mme SMAGGHE, domiciliés à CAESTRE, 279 avenue du Général de Gaulle et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Arrêté n° 157-2023, concession n°22 en date du 22 novembre 2023,

Enregistré par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dunkerque, le 18 décembre 2023

Concession temporaire de 50 ans.

Au montant réglé de 750 euros

M. le Maire expose au conseil municipal que M. et Mme SMAGGHE, acquéreurs d'une concession pour une case de columbarium dans le cimetière communal se proposent aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute urne, M. et Mme SMAGGHE déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, lors d'un vote à main levée, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située carré J, N° O 2-3-2 (nouvelle numérotation) est rétrocédée à la commune au prix de 600.00 euros.

- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au compte 6588.

## **II- TRAVAUX - VOIRIES**

### II – 1 –TRAVAUX EN COURS

M. Philippe CRINQUETTE, Adjoint en charge des travaux, détaille l'avancement de ceux-ci.

#### **Chemin piétons rue d'Hazebrouck**

L'entreprise VAN EECKE a terminé les travaux récemment. Les conditions météorologiques n'étaient pas très favorables. Un passage piéton et une signalisation seront mises en place, dans les prochaines semaines.

## Travaux rue du Moulin

Cœur de Flandre Agglo procède à la réfection de la rue du Moulin, conformément à la demande de la commune. Dans le même temps, les abords du cimetière et le parking du nouveau cimetière (entrée) seront réaménagés.

Une chicane sera installée afin de faire ralentir les automobilistes tout en permettant le passage des convois agricoles et des camions.

## Cuves de récupération d'eau

ENEDIS va finalement intervenir le 16 mars prochain, pour retirer les réseaux électriques inutiles. Les cuves seront installées dans la foulée et une liaison douce pourra être créée.

## II - 2 FRICHE BUTSTRAEN

Pour information, PROTERAM a signé la convention de Projet Urbain Partenarial. Mais à ce jour, le nouveau permis d'aménager n'a toujours pas été déposé. Le diagnostic archéo n'a pas été réalisé. Les services de Cœur de Flandre Agglo vont recontacter PROTERAM, après les élections municipales.

Le département validera officiellement sa participation financière en octobre 2026, mais les élus se sont déjà engagés.

## II- 3 – COURRIERS RECUS DES HABITANTS DE LA ROUGE CROIX (suite)

Conformément à la dernière réunion, les services du Territoire d'Energie Flandre ont réalisé une étude pour l'installation d'un feu comportemental. Les aménagements prévus (implantation, distance par rapport au carrefour..) sont détaillés. Le montant des travaux est évalué à 35 600 € HT.

Pour financer ceux-ci, il est possible de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Après débat, les élus sont favorables au projet et autorise M. le Maire à déposer un dossier conformément à la délibération ci-dessous.

Un courrier sera transmis à tous les signataires de la pétition. De même, les élus invitent M. le Maire à rencontrer une nouvelle fois l'agriculteur voisin afin de négocier l'acquisition d'un petit bout de terrain.

### Délibération 2/2026

**Objet :** installation de deux feux comportementaux à la Rouge Croix – demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de sécuriser le quartier de la Rouge Croix. En collaboration avec le Territoire d'Energie Flandre, il est envisagé l'installation de deux feux comportementaux. Le montant des investissements envisagés s'élève à 35 600 € HT.

Le Conseil Municipal, vu les pièces au dossier, après un vote à main levée, à l'unanimité :

-accepte le projet présenté et demande à M. le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

-dit que le financement sera assuré de la façon suivante : 50 %

*Subvention au titre des amendes de police :	17 800.00 €
*Autofinancement :	17 800.00 €

Considérant que l'installation sera effectuée en collaboration avec le Territoire d'Energie Flandre, une délibération est nécessaire. Celle-ci est adoptée à l'unanimité conformément au texte ci-dessous.

### Délibération 3/2026

Objet : Accord de principe pour la réalisation de travaux d'investissement – route de Strazeele - la Rouge Croix – Installation de feux comportementaux – maîtrise d'ouvrage par le Territoire d'Energie Flandre

Vu les statuts du TE FLANDRE (Arrêtés préfectoraux du 9 avril et 2 juillet 2019),  
Vu les délibérations du Comité syndical du TE FLANDRE et notamment les délibérations du 20/10/2015, 22/02/2016, 12/09/2016, 27/09/2018,  
M. le Maire de la commune de CAESTRE rappelle que la commune est membre du TE Flandre. Le TE FLANDRE est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

Ensuite, M. le Maire expose que la Commune souhaite installer des feux comportementaux, route de Strazeele - La Rouge Croix.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le TE FLANDRE (Territoire d'Energie Flandre).

Après cet exposé et en avoir délibéré, lors d'un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un accord de principe pour le projet exposé dans la présente délibération.
- Décide que la Commune supportera le montant total HT des travaux, déductions des éventuelles subventions. Le TE FLANDRE supportera l'ensemble des coûts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.
- Envisage une prise en charge par le budget communal.
- Note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à Monsieur le Président du TE FLANDRE.

## III- EGLISE

### III – 1 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Un dossier a été présenté à la *Région*, au titre de la Restauration du Patrimoine non Protégé, pour un montant de 150 000 €. Celui-ci est complet et en attente de validation.  
Une demande de *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux* a été établie pour un montant de 356 921 €, celle-ci est éligible et en cours d'instruction.

### III – 2 – SOUTIEN FINANCIER DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Une souscription publique a été lancée en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, pour la réfection des intérieurs de l'église. La fondation peut nous soutenir financièrement dans ce projet. Toutefois, la signature d'une convention est nécessaire. Un exemplaire de celle-ci a été transmis aux élus.

Le montant indiqué sur le document fait référence à une première tranche de travaux des intérieurs. Le financement direct de la fondation est affecté à cette première tranche. Si le montant global des travaux sur lesquels porte la collecte doit être revu, cela pourra se faire par voie d'avenant.

A l'unanimité, les élus autorisent M. le Maire à signer cette convention conformément à la délibération ci-dessous.

#### Délibération 4/2026

**Objet :** Eglise Saint Omer, - Tranche 3 : restauration des intérieurs – convention de financement avec la Fondation du Patrimoine

M. le Maire rappelle le projet relatif à la réfection des intérieurs de l'église Saint Omer. Pour mémoire, une souscription publique a été lancée en collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Cet organisme peut également nous soutenir financièrement dans la réalisation de notre projet.

Pour obtenir l'aide financière, la signature d'une convention est nécessaire. Le contenu de celle-ci a été transmis aux élus.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer ce document.

Après avoir délibéré, lors d'un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine, afin de bénéficier d'un soutien financier de cet organisme.

## IV- PERSONNEL

### IV - 1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS – A TEMPS COMPLET

Lors de la réunion du 22 octobre dernier, il a été décidé de créer un poste d'agent de maîtrise, en raison d'un avancement de grade. Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial, placé auprès du Centre de gestion, en date du 12 décembre 2025, il convient désormais de supprimer l'ancien poste occupé par l'agent concerné.

Le tableau des effectifs des emplois permanents, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, est validé conformément à la délibération ci-dessous.

#### Délibération 5/2026

**Objet :** tableau des effectifs des emplois permanents, à temps complet, au 1<sup>er</sup> avril 2026

M. le Maire précise qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet, nécessaires au fonctionnement des services,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'un agent a bénéficié d'un avancement au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, en date du 12 décembre 2025, à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, lors d'un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des emplois permanents à temps complet de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 comme suit :

Cadres d'emploi	Grades	Nombre d'emploi et durée hebdomadaire
Service administratif Attaché	Attaché principal	1 à raison de 35h/sem
Rédacteur	Rédacteur principal	1 à raison de 35h/sem
Entretien des bâtiments et espaces verts Adjoint technique	Adjoint technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	2 à raison de 35h/sem
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1 à raison de 35 h/sem
Cantine Adjoint technique	Adjoint technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 35h/sem

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ci-dessus seront inscrits au budget primitif 2026.

#### IV - 2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS – A TEMPS NON COMPLET

Le tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet a été défini par délibération du 24 juillet 2023, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Considérant l'évolution de la charge de travail et l'accord de l'intéressée, il convient de modifier un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 29 h/sem et de le transformer en 28 h/sem.

Considérant que la modification n'excède pas 10 %, l'avis du Comité Social Territorial n'est pas requis.

A l'unanimité, les élus sont favorables à cette idée conformément à la délibération ci-après.

#### **Délibération 6/2026**

**Objet :** tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026

M. le Maire précise qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée,

Considérant l'évolution de la charge de travail,  
 Sur proposition de Monsieur le Maire,  
 Après en avoir délibéré, lors d'un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des emplois permanents à temps non complet de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 comme suit :

Cadres d'emploi	Grades	Nombre d'emploi et durée hebdomadaire
Service administratif Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 31 h/sem
Entretien des locaux Adjoint technique	Adjoint technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 23 h/sem
Surveillance cantine garderie Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1 à raison de 25 h/sem 1 à raison de 22 h/sem
Animateur	Animateur	1 à raison de 31 h/sem
Ecole et divers Adjoint technique	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 31 h/sem 1 à raison de 28 h/sem

*Le poste suivant « Ecole et divers – Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 29 h/sem » est supprimé (abaissé à 28 h/sem).*

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ci-dessus seront inscrits au budget primitif 2026.

## V - INTERCOMMUNALITE

### V – 1 – TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

L'installation de la borne IRVE sur le parking de la salle des fêtes est terminée. Toutefois, le branchement n'est pas encore réalisé.

## VI - QUESTIONS DIVERSES

### VI – 1 – ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS – TOURS DE SERVICE

Le Conseil répartit en son sein les tours de services à l'occasion des prochaines élections municipales.

M. GHELEIN remercie l'ensemble des élus et le personnel pour le travail accompli durant ces 6 dernières années.

M. SCHRICKE se joint à ces remerciements et termine la réunion en intervenant à ces termes :

« Cette réunion d'aujourd'hui est la dernière de ce mandat et je souhaite vous présenter un résumé de ce qui a été fait pendant le mandat.

Je pense qu'ensemble, nous avons fait un maximum de choses, avec un maximum de subventions que nous sommes allés chercher à chaque fois et je pense que nous pouvons être fiers de tout ce qu'on a fait mais je vous laisse juger par vous-même :

Tout d'abord, il a été procédé à l'enlèvement des fils nus sur les façades, avenue du Général de Gaulle, à l'enfouissement des réseaux électriques sur plus de 350 m. linéaires et au remplacement des lampadaires et la pose de lanternes LED.

L'accès aux sanitaires a été réalisé dans la salle polyvalente sans devoir sortir et quel que soit l'endroit : salle de danse, pétanque, club house, ping-pong, bouleurs, gymnastique et tout ce qui se fait dans notre grande salle de 960 m<sup>2</sup>.

Le clos et couvert de l'église soit tout l'extérieur : toiture, chéneaux, vitraux, joints de briques, descentes d'eau a été remis à neuf, la réception des travaux a eu lieu en mai 2023.

Le trottoir route d'Hazebrouck a été aménagé et des feux comportementaux ont été installés en 2021.

La charpente de l'hangar ouvert derrière la salle polyvalente a été rénovée et des portes ont été mises en place pour fermer et sécuriser ce bâtiment.

A la salle de musique, toutes les toitures, des chéneaux ont été remis en état. La façade a été rejointoyée. Les combles des 3 petites salles ont été isolés. Quelques placards de rangement ont été confectionnés.

Un panneau d'affichage numérique lumineux a été installé.

Les portes de secours de la salle des sports ont été remplacées.

La vidéo surveillance a été mise en place.

Pour la sécurité autour du village, des chemins piétonniers ont été créés :

le premier, avenue du Général de Gaulle, pour rattraper le chemin d'Hondeghem,

le second, rue de Bailleul, pour rattraper le chemin de la poste et un garde corps a été installé, le long de la piste cyclable, car c'était dangereux.

le troisième, route de Strazeele, pour rattraper la post weg

Enfin le quatrième, route d'Hazebrouck pour rattraper la rue Verte ou l'hondenest straete.

Une poche d'eau de 120 m<sup>3</sup> a été installée le long de la rue du 8 mai pour renforcer la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) demandée lors des différentes commissions de sécurité. La DECI a été renforcée pour la salle des fêtes, les deux écoles, les symphonies, lindeboom MARPA (notre résidence) ainsi que la salle des sports en second point d'eau, après avoir installé une nouvelle borne incendie beaucoup plus près de la salle des sports.

L'allée des Tilleuls et les différents chemins piétonniers de l'allée des tilleuls à la rue Sabina, de la rue Sabina à la rue Verte et de la rue Verte à la rue des oiseaux ont été remis en état.

La parc intergénérationnel a été créé.

Le monument aux Morts a été rénové et un mât, pour hisser les couleurs de la France, a été mis en place.

Le plafond de la seconde classe des maternelles à l'école Marguerite Yourcenar a été remplacé, un nouvel éclairage à LED et une nouvelle isolation ont été installée.

Un jardin du souvenir et un nouveau columbarium ont été mis en place au cimetière. Des tranches de travaux des tombes abandonnées et parfois insalubres ou dangereuses ont été entreprises.

De même, j'ai assisté à toutes les commissions de sécurité pour les différents ERP (Etablissement Recevant du Public) et l'application des nouvelles mises aux normes à respecter.

Je vous laisse juge mais je pense que toute l'équipe, nous pouvons nous applaudir.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont accompagné depuis 2020 ».

Les délibérations ci-après ont été adoptées à l'unanimité :

N°	Objet
1	Rétrocession d'une concession cinquantenaire - case de columbarium à la commune
2	Installation de deux feux comportementaux à la Rouge Croix - demande de subvention au titre des amendes de police
3	Accord de principe pour la réalisation de travaux d'investissement - route de Strazeele - La Rouge Croix - installation de feux comportementaux - maîtrise d'ouvrage par le Territoire d'Energie Flandre
4	Réfection église Saint-Omer - Tranche 3 : restauration des intérieurs - convention de financement avec la fondation du patrimoine
5	Tableau des effectifs des emplois permanents, à temps complet, au 1 <sup>er</sup> avril 2026
6	Tableau des effectifs des emplois permanents, à temps non complet, au 1 <sup>er</sup> avril 2026

Etaient présents : M. SCHRICKE, M. GOSSEY, Mme DEGRAVE, M. CRINQUETTE, Mme ROHART, Mme PARIS, M. LOEWENGUTH, Mme VENNIN, M. CEROUTER, M. CAROUX, Mme LEBLANC, M. GHELEIN, Mme VAN DE ROSTYNE

Le Maire  
M. Jean Luc Schricke

La Secrétaire de séance  
Mme Marie VAN DE ROSTYNE

